

Le nombre de ménages augmenterait deux fois moins dans les pôles que dans leur périphérie

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 182 • Décembre 2024



Si les tendances démographiques et de comportements de cohabitation se prolongeaient, le nombre de ménages habitant dans les Hauts-de-France augmenterait de 6,6 % entre 2018 et 2050, alors que la population diminuerait. En effet, la taille moyenne des ménages continuerait de se réduire, du fait du vieillissement de la population et de la décohabitation. À l'horizon 2050, moins de la moitié des ménages seraient des couples (avec ou sans enfants) et quatre ménages sur dix seraient des personnes seules. Le nombre de ménages habitant dans les couronnes des aires d'attraction des villes de 50 000 habitants ou plus augmenterait de 10,5 %, soit deux fois plus que ceux vivant dans les pôles (+4,9 %). Le nombre de ménages des zones hors de ces AAV resterait en revanche stable. La taille des ménages diminuerait plus fortement hors des AAV et dans les couronnes en raison d'un vieillissement plus prononcé. Le nombre de ménages habitant dans les aires situées sur l'axe entre Lille et Paris augmenterait – en particulier dans les couronnes de Lille, Amiens et Beauvais –, tandis qu'il diminuerait dans certains pôles et couronnes à l'ouest et à l'est de la région.



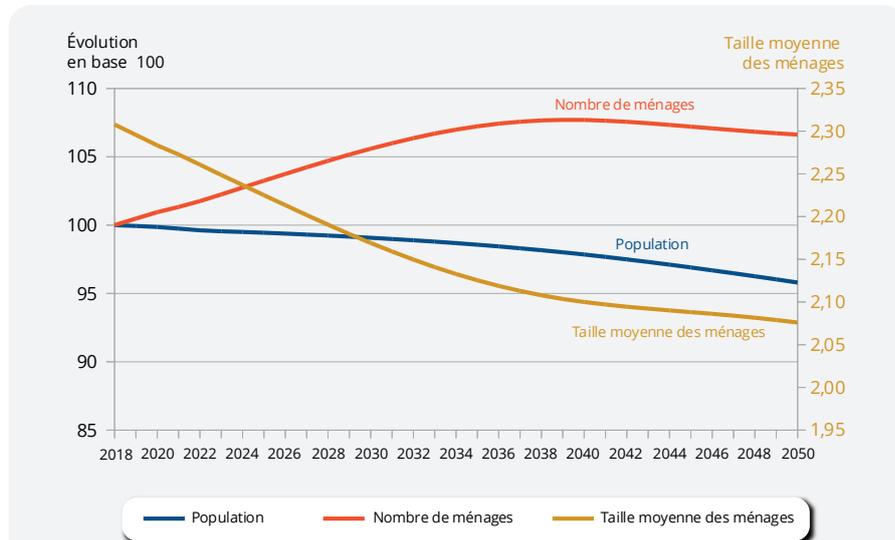
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Les projections du nombre de **ménages** peuvent appuyer l'élaboration des politiques de logement. Elles permettent en effet d'adapter le volume de constructions de logements et leurs caractéristiques à l'évolution des besoins des ménages. Elles peuvent aussi aider les politiques d'aménagement du territoire dans un contexte d'étalement urbain, où de plus en plus de ménages habitent en périphérie des pôles.

En 2018, 2 550 000 ménages vivent dans les Hauts-de-France. Si les tendances démographiques et de comportements de cohabitation se prolongeaient ► **méthodologie**, ce nombre progresserait de 6,6 % entre 2018 et 2050 ► **figure 1**. Il augmenterait d'en moyenne 0,35 % par an jusqu'en 2039, où il atteindrait 2 746 000. Il diminuerait ensuite d'en moyenne 0,09 % par an entre 2039 et 2050, atteignant 2 719 000. La hausse globale du nombre de ménages sur la période 2018-2050 serait deux fois moins importante qu'en France métropolitaine (+13,9 %), où il n'y aurait pas de bascule à l'horizon 2050 mais un ralentissement en fin de période.

► 1. Évolution du nombre de ménages en base 100 et de la taille moyenne des ménages entre 2018 et 2050



Note : Zonage en AAV de 50 000 habitants ou plus adapté aux contraintes d'Omphale.

Lecture : Entre 2018 et 2050, le nombre de ménages des Hauts-de-France augmenterait de 6,6 %, tandis que la taille moyenne des ménages passerait de 2,31 à 2,08 personnes.

Source : Insee, outils de projections de population Omphale 2022 (scénario tendanciel) et de ménages (scénario central).

Une hausse du nombre de ménages due à la diminution de leur taille

Le nombre de ménages des Hauts-de-France augmenterait à l'horizon 2050 malgré une population régionale en baisse ► **figure 2** ► **pour en savoir plus** ¹. Cette hausse serait en effet due à la diminution de la taille moyenne des ménages, qui

passerait de 2,31 personnes par ménage en 2018 à 2,08 en 2050, en lien avec la forte évolution de la répartition par **structure familiale**. Alors qu'en 2018, 33 % des ménages sont composés de personnes seules, cette part atteindrait 41 % en 2050 et moins de la moitié des ménages seraient des couples (avec ou sans enfants).

Le vieillissement de la population expliquerait plus de la moitié de cette diminution de la taille des ménages. En effet, la part des 65 ans ou plus passerait de 18 % en 2018 à 25 % en 2050, or les personnes âgées vivent plus souvent seules que le reste de la population.

La prolongation des tendances récentes en matière de modes de cohabitation expliquerait le reste de cette évolution. Les séparations plus fréquentes et les mises en couple plus tardives participent fortement à la progression de la part des personnes seules et des familles monoparentales. En outre, de moins en moins de seniors vivent en institution, cela se traduit par davantage de personnes seules vivant à domicile et contribue à l'accroissement du nombre de ménages, dans des proportions toutefois restreintes. Ces évolutions seraient légèrement compensées par les départs de plus en plus tardifs des enfants du domicile de leurs parents.

In fine, les besoins en logements pourraient évoluer non seulement quantitativement mais aussi qualitativement, en termes de taille mais aussi d'adaptation à la perte d'autonomie.

En France métropolitaine, la baisse de la taille des ménages serait similaire : elle passerait de 2,19 personnes par ménage en 2018 à 1,98 en 2050, soit -9,6 % (contre -10,0 % dans la région). Elle s'y cumulerait avec la croissance démographique, expliquant ainsi la plus forte hausse du nombre de ménages. Les personnes seules y seraient proportionnellement plus nombreuses que dans la région.

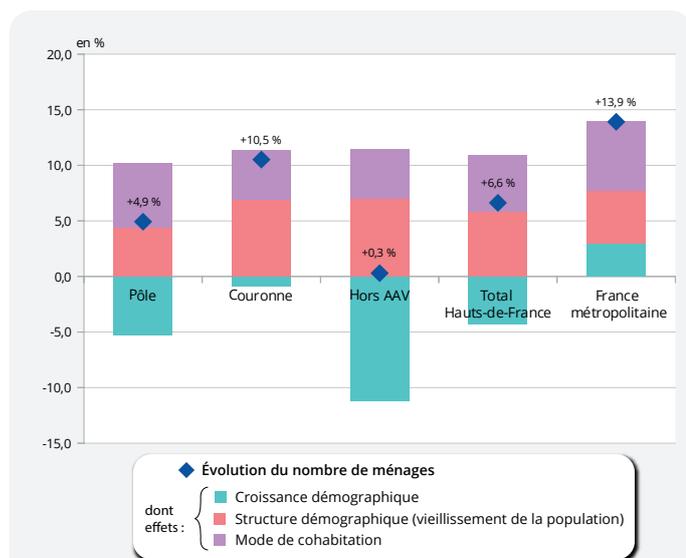
Le nombre de ménages augmenterait deux fois plus dans les couronnes que dans les pôles à l'horizon 2050

Entre 2008 et 2018, le nombre de ménages habitant dans les couronnes des aires d'attraction des villes de 50 000 habitants ou plus **encadré 1** a davantage augmenté que dans les

pôles et les zones hors AAV **données complémentaires**. D'ici 2050, si les tendances se prolongeaient, le nombre de ménages vivant dans les couronnes augmenterait de 10,5 %, soit deux fois plus que dans les pôles (+4,9 %), tandis qu'il serait relativement stable hors AAV (+0,3 %). Ainsi, la proportion des ménages habitant en périphérie des pôles continuerait de croître : elle passerait de 42 % en 2008 à 45 % d'ici 2050, tandis que le poids des pôles et celui des communes hors AAV diminueraient.

Ces évolutions seraient principalement dues aux écarts entre les évolutions de population de ces trois types de zones – le nombre d'habitants diminuerait en effet de seulement 0,8 % dans les couronnes, contre 5,3 % pour les pôles et 11,1 % hors AAV. Au sein des AAV, l'écart serait dû aux migrations de périurbanisation depuis les pôles vers les couronnes. Des hypothèses fortes de diminution de ces migrations pourraient permettre d'annuler l'écart d'évolution

► 2. Évolution du nombre de ménages entre 2018 et 2050 et décomposition selon les différents effets, par type de zone des Hauts-de-France (en %)



Note : Zonage en AAV de 50 000 habitants ou plus adapté aux contraintes d'Omphale.
Lecture : Entre 2018 et 2050, le nombre de ménages habitant dans les Hauts-de-France augmenterait de 6,6 %, l'évolution de la structure de la population et des modes de cohabitation contribueraient à cette évolution respectivement de 5,8 % et 5,1 %, ce qui ferait plus que compenser la contribution du recul démographique (-4,3 %).
Source : Insee, outils de projections de population Omphale 2022 (scénario tendanciel) et de ménages (scénario central).

► 3. Répartition par structure familiale en 2018 et en 2050, par type de zone des Hauts-de-France



Note : Zonage en AAV de 50 000 habitants ou plus adapté aux contraintes d'Omphale.
Lecture : Alors qu'en 2018, parmi les ménages des Hauts-de-France habitant dans les pôles, 44 % sont des couples (avec ou sans enfant), ils ne représenteraient plus que 37 % de ces ménages en 2050.
Source : Insee, outils de projections de population Omphale 2022 (scénario tendanciel) et de ménages (scénario central).

Encadré 1 : Une adaptation du zonage en aires d'attraction des villes

Le zonage en aire d'attraction des villes (AAV) permet d'analyser la périurbanisation en distinguant les pôles d'emploi et de population de leur couronne et des communes hors de ces aires d'attraction. Il a été adapté pour réaliser des projections à partir de l'outil Omphale, qui nécessite un zonage avec des zones d'un seul tenant de plusieurs dizaines de milliers d'habitants.

Les aires de moins de 50 000 habitants, principalement composées de communes rurales, sont étudiées avec les communes hors AAV, de même que l'AAV d'Auchel-Lillers. Les tailles de leurs pôles et de leurs couronnes sont en effet insuffisantes pour l'outil Omphale.

Les contours de certaines couronnes ont été légèrement adaptés en y ajoutant des communes hors AAV enclavées situées à proximité.

de la population à l'horizon 2050 entre ces deux types de zones et de réduire celui existant pour le nombre de ménages ► **encadré 2**.

La taille des ménages diminuerait plus fortement dans les couronnes et au-delà

La taille moyenne des ménages diminuerait très fortement en dehors des AAV (de 2,31 personnes par ménage en 2018 à 2,04 en 2050, soit -11,4 %). Ainsi, alors même que la population y diminuerait fortement, le nombre de ménages resterait stable du fait de cette forte évolution de leur taille. Cette taille diminuerait plus fortement dans les couronnes (de 2,43 en 2018 à 2,18 en 2050, soit -10,4 %) que dans les pôles, où elle deviendrait inférieure à 2 personnes par ménage (de 2,18 en 2018 à 1,98 en 2050 soit -9,4 %). Ainsi, au sein des AAV, l'écart d'évolution de la taille moyenne contribuerait à la plus forte hausse du nombre de ménages dans les couronnes. En 2050, 47 % des ménages des pôles seraient constitués d'une personne seule.

Dans les couronnes et hors des AAV, le vieillissement de la population contribue davantage à la baisse de la taille des ménages que les changements dans les modes de cohabitation. À l'inverse, dans les pôles, la décohabitation y contribuerait plus que le vieillissement, qui y est moins prononcé.

En termes de structure familiale, les couples ne resteraient majoritaires que dans les couronnes ► **figure 3**. Mais leur part y diminuerait plus qu'ailleurs, passant de 60 % en 2018 à 53 % en 2050. Les parts de personnes seules et de familles monoparentales resteraient plus élevées dans les pôles – où vivent de nombreux étudiants et jeunes actifs –, mais elles y augmenteraient moins qu'ailleurs.

Le nombre de ménages augmenterait fortement dans l'AAV de Beauvais et dans les couronnes de Lille et d'Amiens

Le nombre de ménages augmenterait dans les trois quarts des couronnes et dans la moitié des pôles de la région à l'horizon 2050 ► **figure 5**. La taille

des ménages diminuerait quant à elle fortement dans tous les pôles et couronnes.

Dans les AAV de Lille, Arras, Amiens, Valenciennes, Béthune et dans celles du sud de la région, le nombre de ménages progresserait à la fois dans le pôle et dans la couronne. La hausse serait particulièrement élevée dans la couronne et le pôle de l'aire de Beauvais (respectivement +20,6 % et +20,1 %). Les aires d'Arras et de Soissons se distingueraient par une plus forte augmentation dans le pôle que dans la couronne.

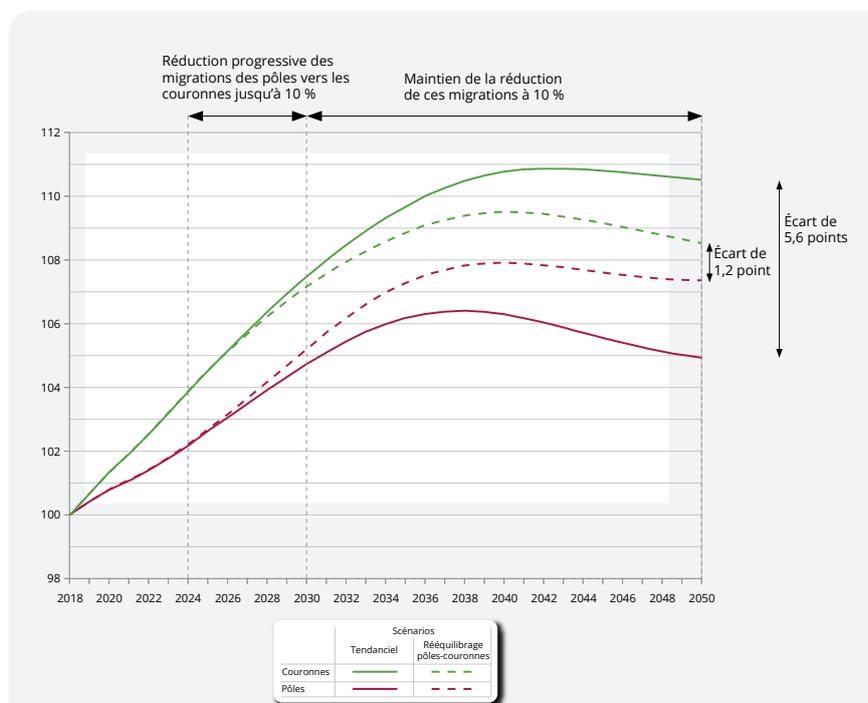
Dans la plupart des AAV de l'est de la région, du littoral et autour de Lille, le nombre de ménages diminuerait dans le pôle et, soit augmenterait dans la couronne, soit y diminuerait moins que dans le pôle. Les écarts d'évolution entre pôle et couronne seraient parfois très importants (AAV de Calais, Saint-Omer et de Lens-Liévin). Dans les AAV de Maubeuge, Saint-Quentin et celles du nord du littoral, la baisse du nombre de ménages serait très forte dans le pôle.

Encadré 2 : Un scénario de rééquilibrage des évolutions entre pôles et couronnes

Dans le cadre de la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des terres, un exercice de simulation a été réalisé afin d'estimer quelle réduction des migrations de périurbanisation depuis les pôles vers les couronnes des Hauts-de-France serait nécessaire pour que l'évolution de la population soit équivalente entre ces deux types de zones à l'horizon 2050. L'objectif de maintien de l'équilibre entre territoires se traduit dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet) par un équilibre des constructions de logements. Les migrations ciblées sont celles de l'ensemble des pôles situés dans la région vers l'ensemble des couronnes situées dans la région, pour les 24 à 64 ans (adultes aux âges actifs) et les mineurs (0-17 ans, enfants déménageant avec leurs parents) – c'est-à-dire pour les âges dont les migrations sont à l'origine des déséquilibres d'évolution entre ces deux types de zones –.

Une diminution de ces migrations qui serait d'abord progressive entre 2024 et 2030 jusqu'à atteindre 10 %, puis serait stable à ce niveau jusqu'en 2050 permettrait d'atteindre une baisse de la population des pôles et de celle des couronnes équivalente d'ici 2050. Ainsi, alors que l'écart d'évolution du nombre de ménages serait de 5,6 points avec le scénario tendanciel, il se réduirait à 1,2 point sous ces hypothèses (+8,5 % dans les couronnes contre +7,3 % dans les pôles) ► **figure 4**.

► 4. Évolution du nombre de ménages habitant dans les pôles et les couronnes des Hauts-de-France entre 2018 et 2050 selon le scénario tendanciel et un scénario de rééquilibrage entre pôles et couronnes, en base 100



Note : Zonage en AAV de 50 000 habitants ou plus adapté aux contraintes d'Omphale.

Lecture : Si les tendances se prolongeaient, le nombre de ménages habitant dans les couronnes des Hauts-de-France augmenterait de 10,5 % entre 2018 et 2050, tandis que sous des hypothèses de limitation des migrations des pôles vers les couronnes, elle n'augmenterait que de 8,5 %.

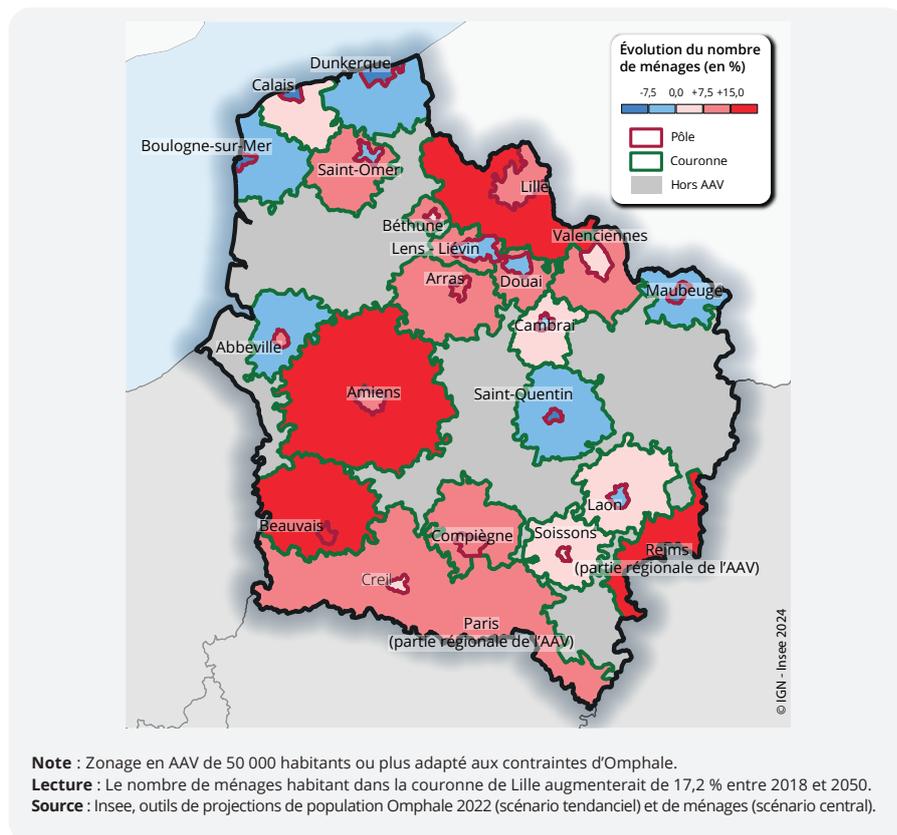
Source : Insee, outils de projections de population Omphale 2022 (scénarios tendanciel et de rééquilibrage entre pôles et couronnes) et de ménages (scénario central).

Dans la majorité de ces AAV, la taille des ménages décroîtrait plus fortement dans la couronne que dans le pôle, contribuant ainsi aux écarts d'évolution du nombre de ménages entre pôles et couronnes.

Enfin, l'AAV d'Abbeville se distinguerait par une hausse du nombre de ménages dans le pôle et une baisse dans la couronne. ●

Solène Hilary,
Guilhem Raspaud,
Insee Hauts-de-France

► 5. Évolution du nombre de ménages entre 2018 et 2050 selon le zonage en AAV adapté



► Définitions

Une **aire d'attraction des villes (AAV)** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un **pôle** de population et d'emploi, d'éventuels pôles secondaires, et d'une **couronne**, – composée de communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle –.

Un **ménage** désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Il y a équivalence entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, etc.) sont considérées comme vivant hors ménage. En 2018, 2 % de la population des Hauts-de-France vit hors ménage.

La **structure familiale** peut prendre 4 modalités : personne seule ; couple (avec ou sans enfant) ; famille monoparentale ; ménage complexe (un ménage composé de deux familles, de plusieurs personnes isolées qui ne constituent pas une famille, ou de personnes isolées et de famille(s)).

► Sources et Méthodologie

Les données rétrospectives sont issues du recensement de la population 2008.

Les projections de population sont réalisées à partir de l'Outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves Omphale 2022. Les projections de ménages sont obtenues en appliquant des hypothèses d'évolution des comportements de cohabitation fournies par le Service des données et études statistiques (SDES).

Les projections ne sont pas des prévisions : elles sont réalisées à partir du modèle Omphale sur la base d'hypothèses de prolongement des tendances démographiques récentes (« scénario central »), avec quelques corrections pour certaines zones (« scénario tendanciel ») et d'hypothèses de prolongement des tendances passées de comportements de cohabitation sur la période 2008-2018 au même rythme jusqu'en 2030 puis à un rythme divisé par deux (« scénario central »). Les hypothèses de ce scénario ne prennent pas en compte de facteur exogène comme les politiques publiques.

Le modèle permet de projeter d'année en année la population et les ménages à partir de 2018. À partir de 2018, les nombre d'habitants et de ménages issus de la projection diffèrent donc des chiffres issus des recensements de la population. La somme des projections des zones infra-régionales diffère de la projection réalisée sur l'ensemble de la région avec le scénario central.

Pour en savoir plus

- [1] « Démographie dans les territoires des Hauts-de-France à l'horizon 2050 – La part de la population vivant en périphérie des pôles continuerait d'augmenter », Insee Analyses Hauts-de-France n° 181, décembre 2024
- [2] « De 2 à 6 millions de ménages supplémentaires en France entre 2018 et 2050 », Insee Focus n° 317, janvier 2024
- [3] « 377 000 ménages supplémentaires à l'horizon 2050 », Insee Analyses Hauts-de-France n° 87, décembre 2018

